

FLOCULANT LIQUIDE

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE :

NOM GENERIQUE

FLOCULANT LIQUIDE

UTILISATION

Produit floculant pour la clarification des eaux de piscines.

FABRICANT

MAREVA PISCINES ET FILTRATION

Z.I. du bois de Leuze -13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France

Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07

Email personne chargée de la Fiche de Sécurité : tech@mareva.fr

N° d' appel d' urgence

FRANCE : 04.91.75.25.25 : Centre Anti-Poisons de MARSEILLE
Allemagne : 030.19240 ou 030.30686790 : Giftnotruf BERLIN

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS :

Produit irritant pour les yeux (avant dilution).

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :

Substances utilisées dans la préparation :Polychlorure d'aluminium à 8,5 % en équivalent Al₂O₃ en solution aqueuse**N° C.A.S. = 1327-41-9****N° CE = 215-477-2**

Xi, R36

4 - PREMIERS SECOURS :

INHALATION

Amener à l'air frais. En cas de troubles persistants, consulter un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau en écartant les paupières, et consulter un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU

Rincer immédiatement à l'eau les zones atteintes.

INGESTION

En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance. Montrer l'étiquette au médecin.

Ne jamais rien faire ingérer à une victime inconsciente.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

GENERALITE

Le produit n'est pas combustible. Il peut émettre de l'oxyde de soufre.
Porter un appareil respiratoire autonome, en cas d'incendie.

MOYENS D'EXTINCTION

Tous les moyens de lutte contre l'incendie sont autorisés.
Utiliser de préférence l'eau pulvérisée.

6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

PRECAUTIONS	Utiliser un équipement de protection individuelle. Eviter le déversement de produit dans les réseaux "eaux de pluies".....
NETTOYAGE	Adsorber sur un support neutre et ramasser mécaniquement ou pomper dans un réservoir inerte. Rincer à grande eau la surface souillée.
NEUTRALISATION	Diluer dans de l'eau. Neutraliser avec une solution faiblement alcaline (pH = 7,5)

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE :

MANIPULATIONS	Prendre les précautions d'usage pour la manipulation des produits chimiques. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains après utilisation. Ne pas boire manger ou fumer pendant l'utilisation.
STOCKAGE	Dans un endroit sec, dans l'emballage d'origine bien fermé, entre -8 et 35°C. Ne pas stocker à proximité des bases fortes.
MATERIAUX INCOMPATIBLES :	fer, inox, aluminium,...
MATERIAUX RECOMMANDES :	acier ébonité ou caoutchouté, polychlorure de vinyle, polyéthylène, polyester fretté.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE :

Manipulation occasionnelle du produit : gants et lunettes conseillés.

Manipulation répétée ou continue du produit : tenue de travail couvrant le corps et les membres, et port de gants et de lunettes de protection.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une aspiration suffisante dans les ateliers.

VME = 2 mg/m³ (exprimé en Al)

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

ETAT PHYSIQUE	: liquide
COULEUR	: incolore à légèrement jaunâtre (peut parfois présenter un dépôt blanc).
ODEUR	: aucune
pH à 20°C	: 3,2+/- 0,3 (25°C)
TEMPERATURE D'EBULL.	: 105 °C.
POINT DE FUSION	: -9 °C.
INFLAMMABILITE	: -
EXPLOSIVITE	: -
DENSITE (à 20°C.)	: 1.17
SOLUBILITE DANS L'EAU	: soluble en toutes proportions.

10 - STABILITE ET REACTIVITE :

STABILITE	- le produit est stable physiquement et chimiquement. - il se décompose en dioxyde de soufre en cas de surchauffe à des températures supérieures à 600 °C.
REACTIVITE	Le produit réagit avec : les bases fortes, les chlorites, les hypochlorites, les sulfites.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

TOXICITE AIGUE	Ingestion : DL50 / orale / rat = 11,8 g/Kg pratiquement non nocif pour l'animal
EFFETS LOCAUX	Non irritant pour la peau (lapin) Irritant pour les yeux (lapin)

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

TOXICITE AQUATIQUE	Daphnie (immobilisation) : CE50, 48 heures : > 100 mg/l
--------------------	---

13 - INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION :

Diluer largement le produit à éliminer dans de l'eau (éventuellement : le neutraliser avec un produit alcalin).
Éliminer le produit en tenant compte de la réglementation en vigueur.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :N° ONU = **2581 Chlorure d'aluminium en solution**

TRANSPORT TERRESTRE **UN 2581** - Classe 8 - Groupe d' emballage III - Etiquette de danger = 8 - Code
 TRANSPORT MARITIME de danger = 80

Ce produit peut, dans certains cas, être exempté (emballage en **Quantités Limitées LQ7 = 5L**)**15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES : (conformes au Règlement CE n°1272/2008 (GHS))**

Classification et étiquetage Lésion oculaires graves/irritation oculaire cat2
 Corrosion/irritation cat2

**ATTENTION****Mention de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H315 Provoque une irritation cutanée

Conseils de prudence - Prévention

P102 Tenir hors de portée des enfants
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un
 équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Intervention

P302/352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau
 et au savon
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau
 pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en
 porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES : (conformes aux arrêtés des 20 avril 1994 et/ou 21 février 1990 et leurs adaptations, traitant de la classification et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses)

"Aluminium polychlorure - N°CE = 254-400-7"

Symbole de dangers **Xi - Irritant****Phrases R** 36 - Irritant pour les yeux.

Phrases S

- 2 - Placer hors de la portée des enfants.
- 24 / 25 - Eviter le contact avec la peau et les yeux
- 26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

AUTRES INFORMATIONS :

ALIMENTARITE : Autorisé pour les traitements des eaux destinées à la consommation humaine (coagulants). Circulaire du 27.05.1992

16 - AUTRES INFORMATIONS :

Classement ICPE du produit: **Non concerné**

Autres informations

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de mise à jour de ce document.

Cette fiche de sécurité a été rédigé

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.

Nomenclature Combinée (INTRASTAT) pour les statistiques douanières = **380894900**